

Les Canadiens et la planification préalable des soins

Aperçu des tendances actuelles

Été 2021

Introduction

Au cours des dernières années, les organismes communautaires, de santé et de planification de vie ont encouragé les Canadiens à accorder autant d'attention à la planification de leurs soins qu'à celle de leurs finances, de leur testament et de leur succession.

Ces efforts ont-ils eu un impact?

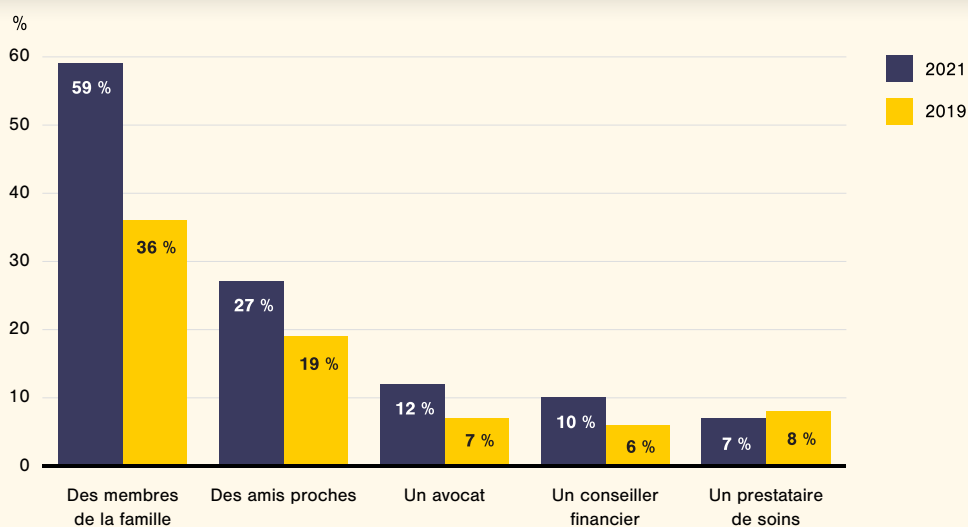
Une enquête Nanos de deux ans menée auprès de 3 002 Canadiens âgés de 18 ans et plus à la demande de l'Association canadienne de soins palliatifs (ACSP) indique que oui. Elle révèle également qu'il y a encore du travail à faire.

Résultats clés

Plus de Canadiens parlent aux membres de leur famille du type de soins qu'ils souhaitent recevoir

Plus de 9 Canadiens sur 10 (**93 %**) disent qu'il est important de parler à leurs proches de leurs volontés en matière de soins. Ils sont plus nombreux à avoir ces conversations. De 2019 à 2021, le nombre de Canadiens qui ont parlé à un membre de leur famille a presque doublé, étant passé de un sur trois (**36 %**) à près de deux sur trois (**59 %**). Ils sont également plus nombreux à parler de leurs volontés à des amis proches, des avocats et des conseillers financiers. Toutefois, très peu (**7 %**) en parlent à leurs prestataires de soins de santé.

À qui les Canadiens parlent-ils de leurs volontés?



La planification préalable des soins (PPS) est une démarche de réflexion et de communication qui invite les gens à exprimer leurs volontés concernant leurs soins personnels et de santé dans l'éventualité où ils ne pourraient plus communiquer.

Les Canadiens sont plus à l'aise de parler de leurs volontés

Dans le passé, un des principaux obstacles à la planification préalable des soins était de discuter de ce sujet. Les gens se sentaient mal à l'aise de parler de cela. Mais les choses changent : en 2021, **70 %** des Canadiens (contre **63 %** en 2019) ont dit se sentir à l'aise de discuter de planification préalable des soins.

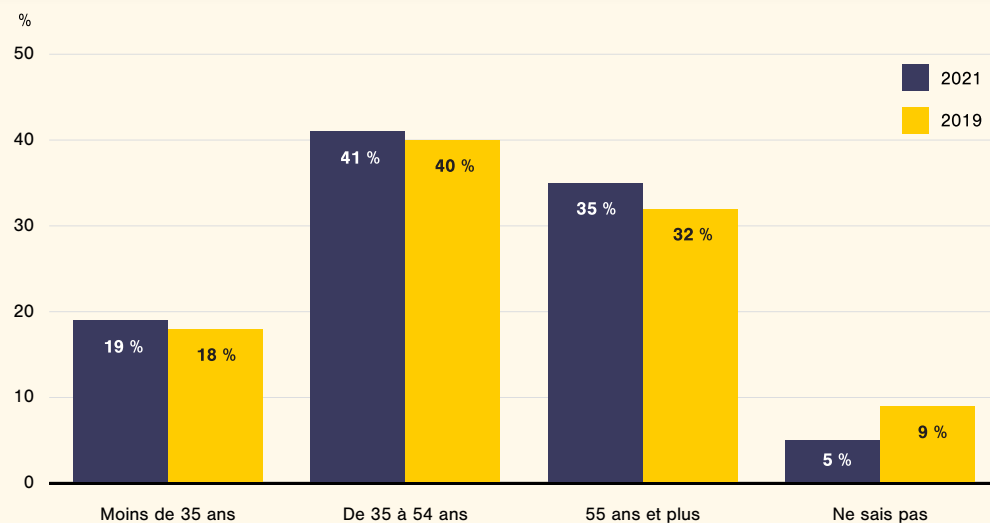
La planification préalable des soins réduit le stress et procure de la tranquillité d'esprit

Les Canadiens qui ont effectué leur planification préalable des soins disent que c'est un exercice important et nécessaire. Cela réduit le stress et procure de la tranquillité d'esprit.

Les gens devraient commencer cette planification lorsqu'ils sont jeunes et en bonne santé

En 2021, plus de quatre Canadiens sur dix (**42 %**) pensent qu'il est important de commencer à planifier à un jeune âge, une hausse par rapport à **36 %** en 2019. Quel est l'âge idéal? Entre 35 et 54 ans. Près d'un tiers (**29 %**) des Canadiens pensent qu'ils devraient effectuer leur planification préalable des soins lorsqu'ils préparent leur testament.

Quel est l'âge idéal pour commencer à planifier?



La planification est particulièrement importante pour les gens en soins de longue durée

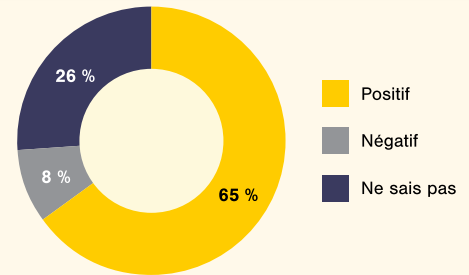
Deux tiers des Canadiens (**65 %**) pensent que la planification est particulièrement importante pour les personnes qui reçoivent des soins de longue durée, et qu'elle conduit à des soins de meilleure qualité.

Qu'est-ce qui incite les gens à amorcer la planification préalable des soins?

Qu'est-ce qui fait que les gens qui croient que la planification préalable est une bonne idée finissent par passer à l'action? Les raisons sont nombreuses. Par exemple, certaines personnes :

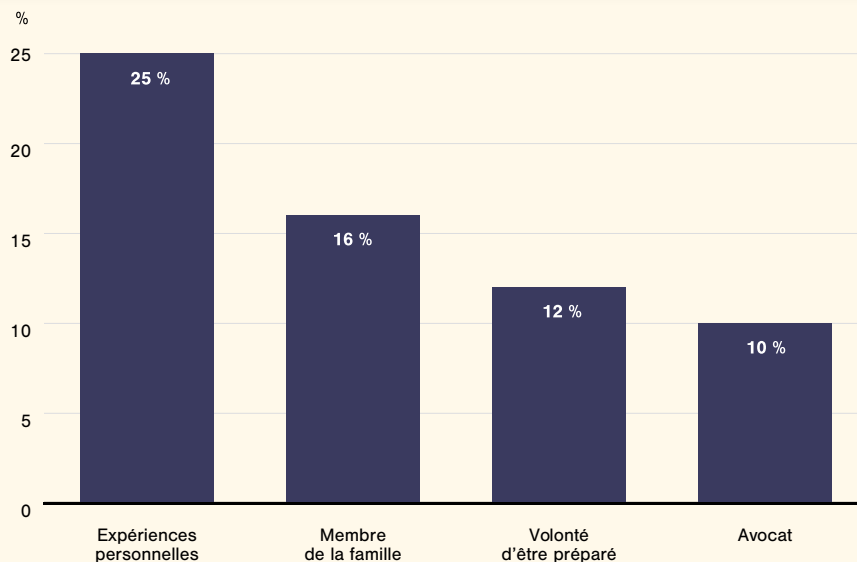
- ▶ ont été motivées par des expériences personnelles (**25 %**), ayant eu un décès dans la famille, ayant un proche malade ou ayant failli mourir elles-mêmes;
- ▶ ont eu l'idée par le biais d'un membre de la famille (**16 %**) ou d'un avocat (**10 %**);
- ▶ veulent simplement être préparées (**12 %**).

Impact de la planification préalable des soins sur les personnes en soins de longue durée



Ayant été arrondis, les chiffres peuvent ne pas donner 100 %.

Raisons d'amorcer la planification

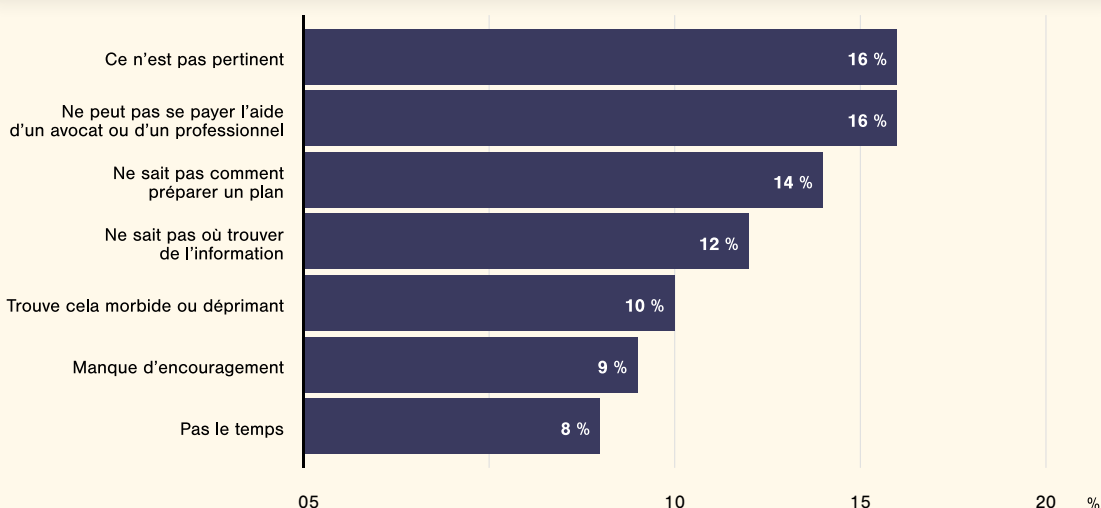


Qu'est-ce qui empêche les gens d'effectuer leur planification préalable des soins?

Les principaux obstacles semblent être le manque d'information ou de ressources. Par exemple, les répondants ont dit qu'ils :

- ▶ ne pouvaient pas payer un avocat ou un professionnel pour les aider (**16 %**);
- ▶ ne savaient pas comment préparer un plan (**14 %**);
- ▶ ne savaient pas où aller pour obtenir de l'information et des conseils (**12 %**).

Obstacles perçus



Les répondants ont également évoqué les raisons pour lesquelles ils n'effectuent pas la démarche, comme le fait de ne pas avoir l'impression que cela les concerne (**16 %**), que c'est morbide ou déprimant (**10 %**), que les personnes de leur entourage ne les encouragent pas à le faire (**9 %**), ou qu'ils n'ont pas le temps (**8 %**).

Qu'est-ce qui aiderait les gens à avoir des discussions sur le type de soins qu'ils souhaitent recevoir en fin de vie?

Les Canadiens disent qu'il serait plus facile d'avoir des discussions sur leurs soins de santé futurs s'ils avaient :

- ▶ plus de soutien de la part de leur famille et de leurs amis pour parler de leurs volontés;
- ▶ plus d'information sur la façon d'effectuer leur planification préalable des soins;
- ▶ plus de temps personnel pour réfléchir à leurs volontés et à leurs valeurs;
- ▶ l'appui de la société autour des conversations au sujet de la mort, de la fin de vie et des soins de fin de vie.

Messages à retenir

Les bonnes nouvelles

- ▶ Les Canadiens pensent que la planification préalable des soins est importante.
- ▶ Un plus grand nombre de personnes parlent avec leurs proches, leurs amis et d'autres personnes de leurs volontés en matière de soins, et disent se sentir à l'aise dans ces conversations.
- ▶ Un plus grand nombre de Canadiens pensent que les gens devraient commencer leur planification préalable des soins lorsqu'ils sont jeunes et en bonne santé.
- ▶ Les deux tiers pensent que la planification préalable est apte à améliorer la qualité des soins dans les établissements de soins de longue durée.

Les défis

- ▶ **De nombreux Canadiens pensent que la planification préalable des soins est plus compliquée qu'elle ne l'est.** Les gens pensent qu'ils ont besoin d'une aide juridique professionnelle – ce qui n'est pas le cas – et de plus de conseils et d'information. Ces perceptions erronées peuvent empêcher les gens d'amorcer leur planification préalable des soins.
- ▶ Malgré les progrès réalisés, **de nombreuses personnes trouvent encore difficile de discuter de planification préalable des soins.**
- ▶ **Les Canadiens ne parlent pas de leurs volontés à leurs prestataires de soins de santé.** Même si **77 %** des Canadiens pensent qu'il est important de parler de leurs volontés à leurs professionnels de la santé, seuls **7 %** ont déclaré l'avoir fait (contre **8 %** en 2019). Si les fournisseurs de soins de santé ne connaissent pas les volontés des gens, ceux-ci risquent de ne pas recevoir le type de soins qu'ils souhaitent.

Les occasions favorables

- ▶ Démystifier la démarche de planification préalable des soins (*voir ci-dessous*) et la rendre aussi accessible que possible.
- ▶ Parler des avantages de commencer à planifier tôt et d'intégrer la planification de la santé aux autres tâches de la vie, comme la préparation du testament (*voir le modèle de planification de vie ci-dessous*).
- ▶ Renforcer le message que la planification préalable des soins n'est pas seulement quelque chose qu'on fait à l'approche de la fin de la vie : c'est planifier et bien vivre à tout âge et à toute étape de la vie.
- ▶ Trouver des moyens pour aider tout un chacun à se sentir plus à l'aise pour amorcer les discussions essentielles de planification préalable des soins.
- ▶ Cerner et surmonter les obstacles systémiques qui peuvent empêcher les prestataires de soins de parler à leurs patients de leurs volontés, et vice versa.

La planification préalable des soins est une démarche qu'on effectue tout au long de la vie. Elle se fait en cinq étapes :



RÉFLÉCHIR



SE RENSEIGNER



DÉCIDER



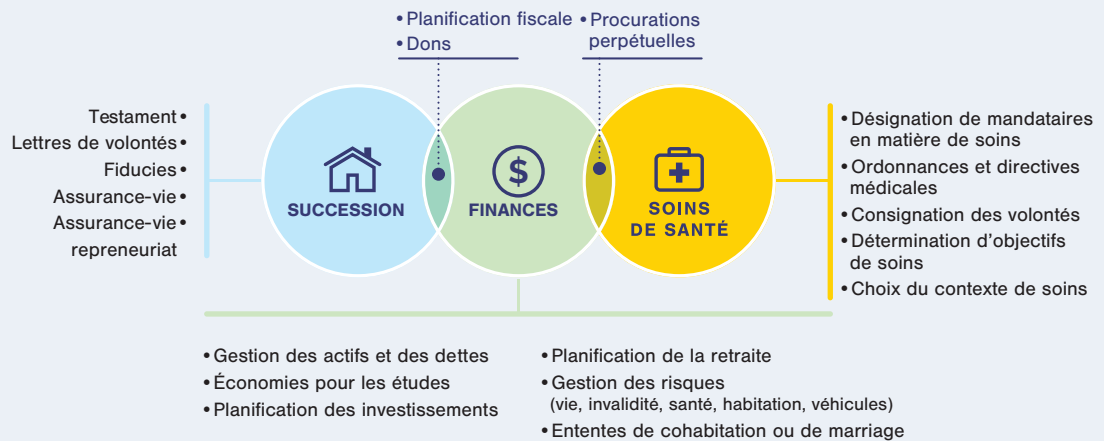
DISCUTER



CONSIGNER

Visitez le www.planificationprealable.ca pour en savoir davantage.

Le modèle de planification de vie



Pour en savoir plus sur la planification préalable des soins et sur le soutien et les ressources à l'intention des gens, des familles, des professionnels de la santé et autres, visitez le www.planificationprealable.ca.



www.planificationprealable.ca

L'initiative nationale La planification préalable des soins (PPS) au Canada est un projet national de collaboration dirigé par l'Association canadienne de soins palliatifs (ACSP).

Le présent rapport a été rédigé en consultation avec le Groupe de travail national sur la planification préalable des soins



Santé
Canada

Health
Canada

*La production de ce rapport a été possible grâce à une contribution financière de Santé Canada.
Les opinions exprimées ici ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada.*